

Agents autorisés Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M ^{me} Sophie Perreault, AQDFL. M. Alfredo Cadario, coordonnateur Table filière pomme Entrepôtsitaires	Représentants des chaînes Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Metro Sobey's M. Yvon Laurin. Ass. Prop. des fruiteries du Québec
---	--

12 décembre 2013

Prix minimum de la pomme tardive destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2013

Décision du comité de prix du 11 décembre 2013 des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, est le statu quo sur les prix déjà fixés mais de prolonger l'utilisation de l'annexe H sur la variété McIntosh jusqu'à la fin du mois de février (voir tableau ci-dessous).

Date	Sunrise Paulared Lobo et Ginger Gold	McIntosh Spartan Gala	Honeycrisp *	Empire Cortland Autres variétés tardives	Rouge délicateuse Jaune délicateuse
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 38,00 \$ C : 38,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$
À compter du 18 octobre 2013			S : 30,00 \$ C : 30,00 \$		
À compter de l'ouverture des chambres A.C.	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 30,00 \$ C : 30,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$
* Spécifications pour la Honeycrisp <ul style="list-style-type: none"> • Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70mm) en cellule ou en sac • Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire • Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit 					
Promotions ciblées et opportunités d'affaires					
À compter du 25 octobre au 30 novembre 2013	Rabais de 2 \$ pour les pommes de variétés McIntosh et Cortland en sac ou en cellule annoncées en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.				
À compter du 1 ^{er} décembre 2013 au 31 décembre 2013	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété Cortland en sac ou en cellule annoncées en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.				
À compter du 1 ^{er} décembre 2013 au 28 février 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh en sac ou en cellule annoncées en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.				
À compter du 1 ^{er} novembre jusqu'au 30 novembre 2013	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh du Québec emballée en sac ou en cellule destinée au commerce interprovincial Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché				
À compter du 1 ^{er} novembre jusqu'au 31 janvier 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh du Québec emballée en sac ou en cellule destinée au commerce interprovincial Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché				

S: Sac

C: cellule

Suite à la décision du comité de prix, le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.

**Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies
Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland**

	Paulared	Cortland	Gala	McIntosh Spartan	Empire
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$
* Précisions sur Pompouce : Pour les pommes ayant un calibre de 2 ¼ à 2 1/2 po le prix est de 30 % de moins que les pommes en sac.					

APPLICATION DE L'ANNEXE H - promotions ciblées - McIntosh, Cortland

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante : suite à la prolongation de la période, un rabais de 2 \$ sera alloué pour les variétés McIntosh et Cortland vendues en sac ou en cellule en promotion ciblée annoncées en circulaire. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle pour les variétés McIntosh et Cortland sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et cellule et par variété ciblée pour chacun des mois. Pour la parution dans les circulaires des chaînes régionales, les emballeurs devront conserver la preuve en ayant en leur possession la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

Opportunité d'affaires- McIntosh Commerce Interprovincial

L'opportunité d'affaires s'appliquera de la façon suivante : à compter du 1^{er} novembre jusqu'au 31 janvier 2014 inclusivement, un rabais de 2 \$ sera alloué pour la variété McIntosh emballée vendue en sac ou en cellule destinée au commerce interprovincial. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle pour la variété McIntosh sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et cellule. Les quantités devront être comptabilisées avec les mêmes annexe H de cette variété pour les promotions ciblées pour le mois de novembre 2013. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.

MÉTHODE POUR COMPLÉTER L'ANNEXE H

Chaque agent autorisé devra soumettre à la Fédération, avec son rapport mensuel relatif à la vente des pommes (Annexe B), un formulaire intitulé « Annexe H » pour le paiement du prix moyen pour chacune des variétés McIntosh et Cortland en sac et en cellule réfrigérée et/ou à atmosphère contrôlée. Évidemment, les prix fixés pour ces variétés devront être respectés pendant la période du rabais. Un agent autorisé devra donc payer un prix moyen aux producteurs en tenant compte de la proportion de pommes de variétés McIntosh et Cortland vendues à prix régulier, en promotion ciblée selon leur destination. Les agents autorisés devront conserver les factures correspondant aux ventes réalisées lors de la promotion ciblée sur une base mensuelle. Des vérifications seront effectuées pour s'assurer du respect des conditions de la promotion ciblée avec possibilité d'inspection.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra par conférence téléphonique le LUNDI 20 JANVIER 2014 À 13 H, pour discuter des prix des pommes tardives.

Prix minimum de la pomme destinée à la transformation – récolte 2013

Décision du 18 septembre 2013 du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte		Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du 10 septembre 2013		Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du début de la récolte	Tardives 0,055 \$ la livre et ou 2,31 \$ le minot de 42 livres + bonification de 0,005 \$ la livre selon une péréquation tel que décrite ci-bas		

- De plus, une bonification de 0.005 \$ / lb est offerte pour couvrir les besoins de A. Lassonde en pommes du Québec pour ses produits commercialisés dans la province et ce, sur un volume maximum de 20 millions de livres.
- Tous les volumes de pommes du Québec seront payés avec la même diligence au prix initial de 0.055 \$ / lb. Une fois la saison terminée (saison des pommes à terre), A. Lassonde établira la proportion de pommes sur laquelle les producteurs méritent la bonification de 0.005 \$ / lb. La bonification sera offerte sur la pomme en provenance du Québec seulement.
- Tous les producteurs seront traités avec équité indépendamment de la date de réception de leurs pommes.
- Toutes les pommes du Québec commercialisées via les transporteurs de pommes à jus ou le poste de transformation accrédité par A. Lassonde seront visées par la bonification.

Exemple :

- Supposons que les entreprises A. Lassonde Inc. reçoivent 40 millions de livres du Québec
- 20 millions de livres seront bonifiées de 0,005 \$ / lb et l'autre 20 millions demeurera à 0,055 \$ / lb soit un ratio de 50 % (20 millions / 40 millions)
- Si un producteur livre 50 000 livres de pommes tardives à terre, il recevra la bonification de 0,005 \$ / lb sur 25 000 livres (50 %) soit un ajustement de 125.00 \$

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION

Les membres du comité ont décidé que le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation se tiendra à la demande des parties pour discuter des prix des pommes tardives.

Entreposage de pommes au Québec, par variété, par région, au 1er décembre 2013 (en minots)

Variétés			Québec	Missisquoi - Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-Ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er déc 2013	Pommes utilisées en nov 2013	Pommes utilisées en nov 2012
McIntosh	Frais	Réfr.	0	1 480	9 860	4 320	21 229	36 889	76 433	78 199
		AC	0	123 429	309 034	119 044	346 709	898 216	21 603	72 379
	Transf.	Réfr.	0	1 314	36 605	53 232	54 307	145 458	-18 884	33 034
		AC	0	3 631	200 769	223 061	34 740	462 201	16 732	10 404
Cortland	Frais	Réfr.	0	747	9 016	1 630	4 180	15 573	49 875	52 924
		AC	0	44 519	143 831	32 049	83 286	303 685	310	6 689
	Transf.	Réfr.	0	1 152	3 349	16 785	15 954	37 240	20 483	34 508
		AC	0	12 688	9 154	22 134	0	43 976	5 140	891
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	100	2 220	216	2 536	3 792	2 364
		AC	0	0	450	0	360	810	36	2
	Transf.	Réfr.	0	0	1 116	10 658	700	12 474	13 138	1 887
		AC	0	0	936	0	0	936	0	5 106
Empire	Frais	Réfr.	0	108	3 833	3 118	5 773	12 832	22 702	25 108
		AC	0	21 102	64 035	19 239	45 322	149 698	7 367	6 592
	Transf.	Réfr.	0	2 340	532	14 760	89	17 721	2 299	-1 695
		AC	0	0	1 205	23 349	0	24 554	7 180	-3 139
Spartan	Frais	Réfr.	0	784	7 693	1 660	2 303	12 440	18 510	29 577
		AC	0	55 534	104 445	25 197	98 024	283 200	4 808	15 446
	Transf.	Réfr.	0	2 484	846	8 251	15 813	27 394	-10 690	-4 387
		AC	0	0	3 024	12 715	0	15 739	12 916	-5 218
Autres	Frais	Réfr.	0	371	2 755	3 994	2 696	9 816	30 957	15 749
		AC	0	7 681	3 573	4 336	2 088	17 678	-977	2 372
	Transf.	Réfr.	0	108	1 908	82 511	390	84 917	14 071	-16 358
		AC	0	0	36	180 464	0	180 500	-40 304	-9 532
Total	Frais	Réfr.	0	3 490	33 257	16 942	36 397	90 086	202 269	203 921
		AC	0	252 265	625 368	199 865	575 789	1 653 287	33 147	103 480
	Transf.	Réfr.	0	7 398	44 356	186 197	87 253	325 204	20 417	46 989
		AC	0	16 319	215 124	461 723	34 740	727 906	1 664	-1 488

⁽¹⁾ Écoulement total est déterminé par variété

Source: InfoHort

Pour la récolte 2013, 2 796 483 minots de pommes sont entreposés dont 4188 minots frais et 641 985 minots de transformation qui proviennent de l'extérieur

Pour la récolte 2012, 2 615 991 minots de pommes sont entreposés dont 836 338 minots proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2011, 2 554 870 minots de pommes sont entreposés dont 725 635 minots proviennent de l'extérieur.

Entreposage de pommes au Canada, au 1er décembre 2013 (en minot de 42 livres)

	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Maritimes	923 000	924 333	1 109 000
Québec	2 796 483	2 615 991	2 554 870
Ontario	4 484 596	912 738	3 601 452
Colombie-Britannique	2 116 047	3 417 262	5 233 429
Canada	10 320 126	7 870 324	12 498 751

Source: InfoHort

Entreposage de pommes au Québec au 1^{er} décembre 2013 (en minots de 42 livres)

Variétés			2013-2014	2012-2013	2011-2012
McIntosh	Frais	Réfr.	36 889	35 692	111 019
		AC	898 216	573 943	668 310
	Transf.	Réfr.	145 458	272 094	81 764
		AC	462 201	620 311	566 096
Cortland	Frais	Réfr.	15 573	17 721	10 275
		AC	303 685	229 123	151 149
	Transf.	Réfr.	37 240	43 577	20 958
		AC	43 976	89 727	46 137
Lobo	Frais	Réfr.	2 536	572	2
		AC	810	632	821
	Transf.	Réfr.	12 474	40 003	625
		AC	936	8 041	2 520
Empire	Frais	Réfr.	12 832	5 099	13 884
		AC	149 698	100 144	136 416
	Transf.	Réfr.	17 721	9 022	15 103
		AC	24 554	29 821	28 729
Spartan	Frais	Réfr.	12 440	8 722	22 933
		AC	283 200	155 764	254 211
	Transf.	Réfr.	27 394	12 847	7 861
		AC	15 739	52 501	33 088
Autres	Frais	Réfr.	9 816	3 053	6 965
		AC	17 678	10 391	6 965
	Transf.	Réfr.	84 917	157 219	87 656
		AC	180 500	139 972	281 383
Total	Frais	Réfr.	90 086	70 859	165 078
		AC	1 653 287	1 069 997	1 217 872
	Transf.	Réfr.	325 204	534 762	213 967
		AC	727 906	940 373	957 953

Le total des pommes entreposées au Québec inclus les pommes en provenance d'autres provinces

Source: InfoHort

ÉCOULEMENT DES POMMES FRAICHES EN NOVEMBRE			
ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS	ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS
2013	235 416	2008	273 113
2012	307 401	2007*	683 416
2011	270 492	2006	240 455
2010	507 173	2005	237 320
2009	257 434	2004	296 880

* Période d'écoulement de 2007 est basé sur 6 semaines car il n'y a pas eu de prise d'inventaire au 1er novembre 2007.

Codaphone; 450 679-0530 poste 8671 ou 450 679-4265

Daniel Ruel
Fédération des producteurs de pommes du Québec
 G:\Générale 3\Général\communiques\2013-2014\com12-12-13.doc